



# BILAN DES ACTIONS 2011-2020 DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

**1992** : Le gouvernement du Québec se déclare lié à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies; il la met en œuvre selon ses compétences, ses échéanciers et ses ressources.

**2013** : Le gouvernement du Québec adopte les Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique, qui ont pour toile de fond le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et ses 20 Objectifs d'Aichi.



L'évaluation globale au niveau mondial réalisée en 2020 par la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies montre qu'aucun des 20 Objectif d'Aichi n'a été pleinement atteint par les pays signataires, bien que certains d'entre eux soient en partie réalisés. Ainsi, le monde n'a pas atteint la plupart des objectifs convenus au niveau international en faveur de la biodiversité.

### Qu'en est-il au Québec?

#### Faits saillants des réalisations québécoises 2011-2020 en matière de biodiversité :

Entre 2011 et 2020, 24 ministères et organismes gouvernementaux ont mis en œuvre 370 mesures répondant aux Objectifs d'Aichi (voir la figure 1).

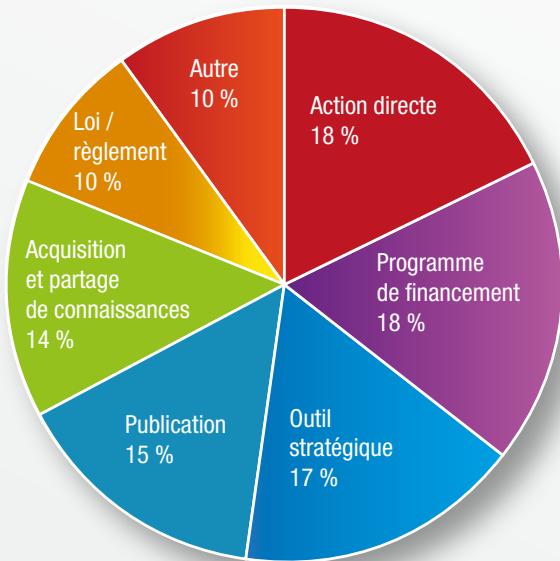


Figure 1. Types de mesures des ministères et organismes gouvernementaux répondant aux Objectifs d'Aichi 2011-2020 (pour un total de 370 mesures mises en œuvre)








Le Québec a connu des progrès significatifs dans de nombreux domaines et se démarque à plusieurs égards, notamment grâce à :

- la progression majeure de la superficie des aires protégées, la qualité des milieux naturels composant le réseau d'aires protégées québécoises et la protection robuste assurée par les catégories d'aires protégées utilisées au Québec, fruits de nombreuses collaborations;
- l'acquisition et le partage d'informations de qualité au sujet de la biodiversité, qui font du Québec un chef de file dans ce domaine;
- l'adoption d'une approche d'aménagement durable dans les forêts du domaine de l'État;
- la gestion durable des espèces fauniques terrestres et aquatiques qui font l'objet d'un prélèvement, appuyée par un cadre législatif et réglementaire rigoureux et sur une base scientifique solide;
- la consultation des communautés autochtones sur les projets et activités relatifs à la biodiversité qui les concernent;
- l'intégration du développement durable au cœur de la mission de plus de 100 ministères et organismes gouvernementaux;
- la vaste mobilisation gouvernementale autour des enjeux de gestion intégrée et d'utilisation de l'eau, qui assure la réalisation d'actions en continu et la publication de bilans quinquennaux;
- la mise en place d'outils législatifs, réglementaires et administratifs ayant mis de l'avant la séquence d'atténuation « éviter-minimiser-compenser » pour inciter les initiateurs de projets à éviter les pertes de milieux humides et hydriques, ainsi que les pertes d'habitats fauniques;
- la progression de l'intégration des enjeux de conservation de la biodiversité dans les outils de planification et d'aménagement du territoire;
- les nombreuses collaborations et les programmes de financement ayant permis des gains en termes de conservation et de mise en valeur des milieux naturels en terres privées, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, d'interventions agroenvironnementales, d'innovations technologiques et autres;
- l'implication active du Québec à l'international, qui lui permet de jouer un rôle stratégique dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique.





Tableau 1. Progrès du Québec vers les Objectifs d'Aichi (OA)

Objectifs d'Aichi (OA)	Progrès global du Québec vers les OA
	 <b>BON</b>
	 <b>MODÉRÉ</b>
	 <b>INSUFFISANT</b>
	<b>S. O.</b>

Le bilan confirme que des progrès importants ont été réalisés au Québec vers l'atteinte des objectifs internationaux. Ces progrès sont comparables à ceux du reste du monde, ces derniers n'ayant cependant pas été à la hauteur des grandes aspirations énoncées dans les Objectifs d'Aichi. Le Québec doit donc tirer profit des politiques et pratiques déjà en place et bâtir sur ses acquis, en vue d'augmenter ses efforts en faveur de la biodiversité dans la décennie à venir.

Selon les experts de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), il est encore possible de conserver, de restaurer et d'utiliser la nature de manière durable, en déployant de toute urgence des efforts concertés vers des changements en profondeur.

L'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, dont l'adoption est attendue fin 2021, offre une occasion d'intensifier les efforts en faveur de la biodiversité. Les cibles internationales à l'horizon 2030, les indicateurs de suivi des progrès réalisés, et le rôle attendu des gouvernements infranationaux dans la mise en œuvre du prochain cadre mondial, influenceront assurément les futurs engagements du Québec en matière de biodiversité.

Le Québec devra donc agir concrètement, de façon intégrée, concertée et collaborative à toutes les échelles et dans tous les secteurs d'activité, en faveur de la conservation de la biodiversité de son territoire.

**Pour en savoir plus :**  
[Quebec.ca/rapport-biodiversite-2011-2020](http://Quebec.ca/rapport-biodiversite-2011-2020)